II

(Actes dont la publication n'est pas une condition de leur applicabilité)

COMMISSION

DÉCISION DE LA COMMISSION

du 18 mai 1998

modifiant l'annexe I du règlement (CEE) n° 571/88 du Conseil portant organisation des enquêtes communautaires sur la structure des exploitations agricoles

[notifiée sous le numéro C(1998) 1346]

(98/377/CE)

LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté européenne,

vu le règlement (CEE) n° 571/88 du Conseil du 29 février 1988 portant organisation d'enquêtes communautaires sur la structure des exploitations agricoles [1], modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 2467/96 [2], et notamment son article 8, paragraphes 1 et 2,

considérant que, en vertu de l'article 8, paragraphes 1 et 2, du règlement (CEE) n° 571/88, les modifications à apporter à la liste des caractéristiques d'enquête sont déterminées selon la procédure visée à l'article 15 du règlement cité, c'est-à-dire par décision de la Commission après avis du comité permanent de la statistique agricole;

considérant qu'au moment de fixer les caractéristiques d'enquête, il convient de déduire autant que possible la charge de travail des personnes concernées par l'enquête;

considérant que, pour développer et guider la politique agricole commune, la liste des caractéristiques doit être révisée et adaptée pour l'enquête de base de 1999/2000; que les nouveaux besoins en information évoluent; que des statistiques structurelles régionales sont de plus en plus nécessaires à la politique agricole commune et à la politique régionale; que les tendances récentes vers des exploitations gérées par plus d'un exploitant et vers une agriculture fondée sur des méthodes de production durables nécessitent une évaluation et qu'à cette fin, il importe de disposer de nouvelles données; que le développement des zones rurales exige un plus grand nombre d'informations sur la sylviculture et sur d'autres activités non agricoles exercées sur les exploitations agricoles;

considérant que, en vertu de l'article 8, paragraphe 2, du règlement (CEE) n° 571/88, les États membres peuvent, à leur demande et sur la base d'une documentation appropriée, être autorisés à utiliser des enquêtes par sondage aléatoire pour certaines caractéristiques ou à utiliser des informations déjà existantes provenant de sources autres que les enquêtes statistiques; que certains États membres ont demandé cette autorisation afin d'user de ces possibilités;

considérant que les dispositions de la présente décision sont conformes à l'avis du comité permanent de la statistique agricole,

A ARRÊTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

En vue de l'enquête communautaire de base de 1999/2000 sur la structure des exploitations agricoles, l'annexe I du règlement (CEE) n° 571/88 est remplacée par l'annexe de la présente décision.

[1] JO L 56 du 2. 3. 1988, p. 1.
[2] JO L 335 du 24. 12. 1996, p. 3.

Article 2

La liste des caractéristiques doit tenir compte de la situation propre à chaque État membre:

— les caractéristiques marquées des lettres «NE» dans l'annexe sont réputées inexistantes ou avoir une valeur proche de zéro dans les États membres concernés,

— les caractéristiques marquées des lettres «NS» sont réputées non significatives dans les États membres concernés,

— les caractéristiques marquées des lettres «OP» sont facultatives pour les États membres concernés.

L'Allemagne, la Suède et le Royaume-Uni sont autorisés à utiliser des enquêtes par sondage aléatoire aux fins des enquêtes communautaires de base sur la structure des exploitations agricoles en 1999/2000 pour les caractéristiques marquées des lettres «SS» dans l'annexe.

Le Danemark, l'Allemagne, les Pays-Bas, l'Autriche et le Royaume-Uni sont autorisés à utiliser des informations provenant de sources (énumérées dans la partie B de l'annexe) autres que des enquêtes statistiques pour les caractéristiques marquées des lettres «AD» dans l'annexe.

Article 3

Les États membres autorisés à utiliser des informations émanant d'autres sources que des enquêtes statistiques prennent les mesures nécessaires pour garantir que ces informations soient d'une qualité au moins égale à celle des informations émanant d'enquêtes statistiques.

Article 4

Les États membres sont destinataires de la présente décision.

Fait à Bruxelles, le 18 mai 1998.

Par la Commission

Yves-Thibault DE SILGUY

Membre de la Commission

ANNEXE

«ANNEXE I

A. LISTE DES CARACTÉRISTIQUES

		B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	S	UK
A. Implantation géographique de l'exploitation																
01 Circonscription	Code															
a) Commune ou sous-circonscription ([1])	Code															
02 Zone défavorisée	oui/non															
a) Zone de montagne	oui/non															NE
B. Personnalité juridique et gestion de l'exploitation (au jour de l'enquête)																
01 La responsabilité juridique et économique de l'exploitation est-elle assumée par																
a) une personne physique qui est un exploitant individuel dans une exploitation indépendante ?	oui/non										AD					
b) une ou plusieurs personnes physiques, partenaires, dans une exploitation en groupement ?	oui/non	OP	OP		OP	OP		NS	OP	OP	AD	NS	OP		OP	
c) une personne morale ?	oui/non										AD					
d) Si la réponse à la question B/01 b) est "oui", de combien de partenaires se compose le groupement ?	nombre	OP	OP	SS	OP	OP		NS	OP	OP	AD	NS	OP		OP	
e) Si la réponse à la question B/01 b) est "oui", combien de membres de la famille des partenaires du groupement travaillent sur l'exploitation ?	.....	OP	OP	OP	OP	OP		NS	OP	OP		NS	OP		OP	OP
02 Si la réponse à la question B/01 a) est "oui", cette personne (l'exploitant) est-elle en même temps le chef de l'exploitation ?	oui/non			SS												
a) Si la réponse à la question B/02 est "non", le chef d'exploitation est-il un membre de la famille de l'exploitant ?	oui/non			SS												
b) Si la réponse à la question B/02 a) est "oui", le chef d'exploitation est-il le conjoint de l'exploitant ?	oui/non			SS			NS									

([1]) Pour permettre une agrégation des résultats d'enquêtes au moins par zones d'objectifs.

Explication: OP = facultative *(optional)*, NS = insignifiant *(non-significant)*, NE = non existant *(not existing)*, AD = collectées d'autres sources *(collected from other sources)*, SS = collectées par enquête de sondage *(collected by sample survey)*.

		B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	S	UK
03 Formation professionnelle agricole des chefs de l'exploitation:	nombre															
— exclusivement expérience agricole pratique	.....			SS											OP	SS
— formation agricole élémentaire	.....			SS											OP	SS
— formation agricole complète	.....			SS											OP	SS
04 Existe-t-il une comptabilité agricole pour la gestion de l'exploitation?	oui/non		OP												OP	OP

C. **Mode de faire-valoir (par rapport à l'exploitant), morcellement de l'exploitation et pratiques culturales**

		B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	S	UK
Superficie agricole utilisée:	ha/a															
01 en faire-valoir direct	...../.....															
02 en fermage	...../.....		AD													
03 en métayage et en autres modes de faire-valoir	...../.....															
04 Nombre de blocs constituant la superficie utilisée (1)	Nombre de blocs		OP	OP			OP	OP		OP		OP		OP	OP	OP
05 Mode et pratiques culturales d'exploitation																
a) Agriculture biologique (ou passage à ce type d'agriculture)	oui/non											AD				
b) Autres modes d'exploitation utilisant peu d'intrants (système intégré, lutte raisonnée, etc.)	oui/non	OP	OP	OP	OP	OP	OP	OP	OP	OP	OP	AD	OP	OP	OP	OP
c) L'exploitation bénéficie-t-elle d'un programme de primes ou d'aides agro-environnementales?	oui/non	OP	OP	OP	OP	OP	OP	OP	OP	OP	OP	AD	OP	OP	OP	OP
i) Si "oui", les primes ou les aides comprennent-elles des versements spécifiques pour des mesures concernant les caractéristiques du paysage?	oui/non	OP	OP	OP	OP	OP	OP	OP	OP	OP	OP	AD	OP	OP	OP	OP

D. **Terres arables**

		B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	S	UK
Céréales pour la production de grains (y compris semences):	ha/a															
01 Blé tendre et épeautre	...../.....		AD	AD							AD	AD				AD
02 Blé dur	...../.....	NE	AD	AD				NE		NE	NE	AD		NE	NE	NS
03 Seigle	...../.....		AD	AD				NS			AD	AD		NE	NE	AD

(1) Pour l'Espagne et l'Italie, le nombre de blocs concerne la superficie totale de l'exploitation.

Explication: OP = facultative *(optional)*, NS = insignifiant *(non-significant)*, NE = non existant *(not existing)*, AD = collectées d'autres sources *(collected from other sources)*, SS = collectées par enquête de sondage *(collected by sample survey)*.

	ha/a	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	S	UK
04 Orge	...../.....		AD	AD							AD	AD				AD
05 Avoine	...../.....		AD	AD							AD	AD				AD
06 Maïs-grain	...../.....			AD				NS		NE	AD	AD		NS	NE	NE
07 Riz	...../.....	NE		NE				NE		NE	NE	NE		NE	NE	NE
08 Autres céréales	...../.....			AD							AD	AD				AD
09 Légumes secs pour la récolte en grains (y compris semences et mélanges de légumes secs et de céréales)	...../.....		AD	AD							AD	AD				AD
dont:																
c) pois, en culture pure, récoltés secs à destination fourragère	...../.....		AD	AD	OP			OP		OP	OP	AD	OP			OP
d) féveroles, en culture pure, récoltées sèches, à destination fourragère	...../.....		AD	AD	OP			OP		OP	AD	AD	OP	NS		OP
10 Pommes de terre (y compris primeurs et plants)	...../.....		AD	AD							AD	AD				AD
11 Betteraves sucrières (non compris les semences)	...../.....		AD	AD							AD	AD				AD
12 Plantes sarclées fourragères (non compris les semences)	...../.....		AD	AD				OP			AD	AD		NS	NS	AD
13 Plantes industrielles (y compris les semences pour les plantes oléagineuses herbacées, non compris les semences pour les plantes textiles, le houblon, le tabac et les autres plantes industrielles)	...../.....		AD	AD							AD	AD				AD
dont:																
a) tabac	...../.....		NE	AD				NE		NE	NE	AD		NE	NE	NE
b) houblon	...../.....		NE	AD				NE		NE	NE	AD		NE	NE	AD
c) coton	...../.....	NE	NE	NE				NE		NE	NE	NE	OP	NE	NE	NE
d) autres plantes oléagineuses ou textiles et autres plantes industrielles	...../.....		AD	AD							AD	AD				AD
i) graines oléagineuses ou plantes textiles (total)	...../.....		AD	AD							AD	AD				AD
dont:																
a) colza et navette	...../.....		AD	AD	NE						AD	AD	OP			AD
b) tournesol	...../.....	NS	NS	OP				NE		NE	NE	AD			NS	NE
c) soja	...../.....	NE	AD	NE				NS		NE	NE	AD	OP	NE	NE	NE
ii) plantes aromatiques, médicinales et condimentaires	...../.....		AD	AD				NS			AD	AD			NS	
iii) autres plantes industrielles	...../.....		AD	AD				NS			AD	AD			NS	

Explication: OP = facultative *(optional)*, NS = insignifiant *(non-significant)*, NE = non existant *(not existing)*, AD = collectées d'autres sources *(collected from other sources)*, SS = collectées par enquête de sondage *(collected by sample survey)*.

		B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	S	UK
Légumes frais, melons, fraises:	ha/a															
14 — de plein air ou sous abris bas,	...../.....			AD							AD	AD				AD
dont:																
a) cultures de plein champ	...../.....			AD						NE	AD	AD		OP	OP	AD
b) cultures maraîchères	...../.....			AD								AD		OP	OP	AD
15 — sous serre ou abris hauts	...../.....			AD								AD				
Fleurs et plantes ornementales (non compris les pépinières):																
16 — de plein air ou sous abris bas	...../.....			AD								AD		NS	NS	AD
17 — sous serre ou abris hauts	...../.....			AD				OP				AD				
18 Plantes fourragères:	...../.....		AD	AD								AD				AD
a) prairies et pâturages temporaires	...../.....		AD	AD								AD				AD
b) autres fourrages verts	...../.....		AD	AD				OP			AD	AD				AD
dont:																
i) maïs fourrage	...../.....		AD	AD				OP			AD	AD		NS	NS	AD
ii) légumineuses	...../.....		AD	OP				OP		OP	AD	AD		NS	NS	AD
19 Semences et plants de terres arables (non compris les céréales, légumes secs, pommes de terre et plantes oléagineuses)	...../.....		AD	AD				NS		NE	AD	AD				
20 Autres cultures de terres arables	...../.....		AD	NS							AD	AD		NS		AD
21 Jachères sans subvention	...../.....		AD	AD							AD	AD				AD
22 Jachères sous régime d'aides sans exploitation économique	...../.....			AD							AD	AD				AD
E. **Jardins familiaux**	...../.....		NE	AD							OP			OP	OP	OP
F. **Prairies permanentes et pâturages**	...../.....		AD	AD												
01 Prairies permanentes et pâturages, non compris les pâturages pauvres	...../.....			AD					OP					OP	OP	AD
02 Pâturages pauvres	...../.....	NE		AD					OP	NE				OP	OP	AD

Explication: OP = facultative *(optional)*, NS = insignifiant *(non-significant)*, NE = non existant *(not existing)*, AD = collectées d'autres sources *(collected from other sources)*, SS = collectées par enquête de sondage *(collected by sample survey)*.

		B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	S	UK
	ha/a															
G. Cultures permanentes																
01 Plantations d'arbres fruitiers et baies	...../.....			AD												AD
a) fruits frais et baies d'espèces, d'origine tempérée (1):	...../.....			AD												
b) fruits et baies d'espèces, d'origine subtropicale	...../.....	NE		NE				NE		NE	NE	NE		NE	NE	NE
c) fruits à coque	...../.....	NS		NS				NE		NE	NE	NS		NE	NE	NE
02 Agrumeraies	...../.....	NE	NE	NE				NE		NE	NE	NE		NE	NE	NE
03 Oliveraies	...../.....	NE	NE	NE				NE		NE	NE	NE		NE	NE	NE
a) produisant normalement des olives de table	...../.....	NE	NE	NE			OP	NE		NE	NE	NE		NE	NE	NE
b) produisant normalement des olives pour l'huile	...../.....	NE	NE	NE			OP	NE		NE	NE	NE		NE	NE	NE
04 Vignes	...../.....	NE	NE	AD				NE			NE			NE	NE	AD
dont produisant normalement:																
a) vin de qualité	...../.....	NE	NE	AD				NE			NE			NE	NE	OP
b) autres vins	...../.....	NE	NE	OP				NE		NE	NE	NE		NE	NE	OP
c) raisins de table	...../.....	NE	NE	OP				NE		NE	NE	NS		NE	NE	NE
d) raisins secs	...../.....	NE	NE	NE			OP	NE	NE	NE	NE	NE		NE	NE	NE
05 Pépinières	...../.....			AD											OP	AD
06 Autres cultures permanentes	...../.....			AD				NS			NE	NE		NE	NS	
07 Cultures permanentes sous serre	...../.....			NE				NS		NE		NE	OP	NE	NS	NE
H. Autres superficies																
01 + 03 Superficie agricole non utilisée (superficies agricoles qui ne sont plus exploitées pour des raisons économiques, sociales ou autres et qui n'entrent pas dans l'assolement) et autres superficies (sol des bâtiments, cours, chemins, étangs, carrières, terres stériles, rochers, etc.)	...../.....			AD												

(1) La Belgique, les Pays-Bas et l'Autriche peuvent inclure la caractéristique G/01 c) "fruits à coque" sous ce titre.

Explication: OP = facultative *(optional)*, NS = insignifiant *(non-significant)*, NE = non existant *(not existing)*, AD = collectées d'autres sources *(collected from other sources)*, SS = collectées par enquête de sondage *(collected by sample survey)*.

	ha/a	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	S	UK
02 Superficie boisée	...../.....			AD												
f) gérée pour produire du bois destiné à la vente	...../.....	OP	OP	OP	OP	OP	OP	OP	OP	OP	OP	OP	OP	OP	OP	OP
g) L'exploitation a-t-elle des zones boisées à rotation rapide (< 15 ans) par exemple pour arbres de Noël, la production d'énergie ou la production de bois de trituration (p. ex. peupliers, eucalyptus) ?	...../.....	OP	OP	OP	OP	OP	OP	OP	OP	OP	OP	OP	OP	OP	OP	OP
I. Cultures associées et successives secondaires, champignons, irrigation, serres, installations de stockage pour engrais naturels, retrait des terres arables et gestion d'éléments fertilisants																
01 Cultures successives secondaires (non compris les cultures maraîchères, ni les cultures sous serre)	...../.....	NE		NE				OP			NE	NE		NE	NE	NE
dont:																
a) céréales (D/01 à D/08) non fourragères	...../.....	NE	NE	NE				OP		NE	NE	NE		NE	NE	NE
b) légumes secs (D/09) non fourragères	...../.....	NE	NE	NE				OP		NE	NE	NE		NE	NE	NE
c) graines oléagineuses [D/13 d) i)] non fourragères	...../.....	NE	NE	NE				OP		NE	NE	NE		NE	NE	NE
d) autres cultures successives secondaires	...../.....	NE	NE	NE				OP			NE	NE		NE	NE	NE
02 Champignons	...../.....			OP						NE					OP	SS
03 Superficies irriguées:																
a) superficies irrigables, total	...../.....			NS				NE		NE						
b) superficies des cultures irriguées au moins une fois au cours de l'année	...../.....	OP	OP	OP				NE	OP	NE	OP	OP	OP	NS	OP	OP
dont:																
1) blé dur	...../.....	NE	OP	OP				NE	OP	NE	OP	OP	OP	NE	NE	NE
2) maïs	...../.....	NE	OP	OP				NE	OP	NE	OP	OP	OP	NS	NE	OP
3) pommes de terre	...../.....	NE	OP	OP				NE	OP	NE	OP	OP	OP	NS	OP	OP
4) betteraves sucrières	...../.....	NE	OP	OP				NE	OP	NE	OP	OP	OP	NS	OP	OP
5) tournesol	...../.....	NE	OP	OP				NE	OP	NE	OP	OP	OP	NS	NS	NE
6) soja	...../.....	NE	OP	OP				NE	OP	NE	OP	OP	OP	NE	NE	NE
7) plantes fourragères	...../.....	NE	OP	OP				NE	OP	NE	OP	OP	OP	NS	OP	OP

Explication: OP = facultative *(optional)*, NS = insignifiant *(non-significant)*, NE = non existant *(not existing)*, AD = collectées d'autres sources *(collected from other sources)*, SS = collectées par enquête de sondage *(collected by sample survey)*.

		B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	S	UK
	ha/a															
8) plantations d'arbres fruitiers et baies	...../.....	NS	OP	OP				NE	OP	NE	OP	OP	OP	NS	OP	OP
9) agrumes	...../.....	NE	OP	OP				NE	OP	NE	OP	OP	OP	NE	NE	NE
10) vignes	...../.....	NE	OP	OP				NE	OP	NE	OP	OP	OP	NE	NE	OP
04 Superficie de base des serres utilisées	...../.....															
05 Cultures associées:	...../.....			NE				NS		NE	OP	NS		NE	NE	OP
a) cultures agricoles (y compris les prairies et pâturages) — espèces forestières	...../.....			NE			OP	NS		NE	OP	NS		NE	NE	OP
b) cultures permanentes — cultures annuelles	...../.....			NE			OP	NS		NE	OP	NS		NE	NE	OP
c) cultures permanentes — cultures permanentes	...../.....			NE			OP	NS		NE	OP	NS		NE	NE	OP
d) autres	...../.....			NE			OP	NS		NE	OP	NS		NE	NE	OP
07 Installations de stockage pour engrais naturels d'origine animale (fumier solide, purin et lisier)																
a) L'exploitation a-t-elle des installations de stockage pour																
i) fumier solide ?	oui/non			SS	OP			OP			OP		OP		OP	OP
ii) purin ?	oui/non			SS	OP			OP			OP		OP		OP	OP
iii) lisier ?	oui/non			SS	OP			OP			OP		OP		OP	OP
c) Si "oui", l'exploitation a-t-elle des installations de stockage couvertes ?	oui/non			OP	OP		OP	OP	OP	OP	OP		OP		OP	OP
d) L'exploitation a-t-elle un système de récupération du méthane ?	oui/non	OP		NS	OP		OP	OP	OP	OP	OP	NS	OP	NS	OP	OP
b) Capacité de stockage disponible pour ([1]):	surface/ volume ([2])															
i) fumier solide	..... m^2			SS	OP			OP			OP		OP		OP	OP
ii) purin	..... m^3			SS	OP			OP			OP		OP		OP	OP
iii) lisier	..... m^3			SS	OP			OP			OP		OP		OP	OP

([1]) Pour le Danemark, la Finlande et la Suède: la question indiquée: Sans vidange intermédiaire, suffisante pour combien de mois entiers ?

([2]) Pour le Danemark, la Finlande et la Suède: indiquée en mois.

Explication: OP = facultative *(optional)*, NS = insignifiant *(non-significant)*, NE = non existant *(not existing)*, AD = collectées d'autres sources *(collected from other sources)*, SS = collectées par enquête de sondage *(collected by sample survey)*.

		B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	S	UK
	ha/a															
08 Superficies sous régimes d'aide ventilées en:	...../.....		AD	AD							AD	AD				AD
a) jachères sans exploitation économique (déjà reprises sous D/22)	...../.....		AD	AD							AD	AD				AD
b) superficies utilisées pour la production de matières premières agricoles destinées au secteur non alimentaire [p. ex. betteraves sucrières, colza, arbres et arbustes non forestiers, etc., y compris lentilles, pois chiches et vesces; (déjà reprises sous D et G)]	...../.....		AD	AD							AD	AD				AD
c) superficies converties en prairies permanentes et pâturages (déjà reprises sous F/01 et F/02) (1)	...../.....		AD	OP							AD	AD			NS	NE
d) superficies agricoles converties en superficies boisées ou en cours de boisement (déjà reprises sous H/02) (1)	...../.....		AD	OP							NS	AD			NS	AD
e) autres (déjà repris sous H/01 et H/03) (1)	...../.....		AD	AD							NS	AD			NS	AD
09 Gestion d'éléments fertilisants																
a) Utilisation de plantes non récoltées pour la couverture des sols afin de réduire la perte d'éléments fertilisants en hiver	...../.....	OP	OP	OP	OP	OP	OP	OP	OP	OP	OP	OP	OP	OP	OP	OP
b) Utilisation de plantes fixant l'azote à des fins de fertilisation	...../.....	OP	OP	OP	OP	OP	OP	OP	OP	OP	OP	OP	OP	OP	OP	OP
J. Effectif des animaux (au jour de référence de l'enquête)	Nombre de têtes															
01 Équidés	.....			AD												
Bovins:																
02 de moins d'un an	.....			AD												
a) mâles	.....			OP			OP			OP						OP
b) femelles	.....			OP			OP			OP						OP
de 1 an à moins de 2 ans:																
03 mâles	.....			AD												
04 femelles	.....			AD												
de 2 ans et plus:																
05 mâles	.....			AD												
06 génisses	.....			AD												

(1) L'Allemagne peut regrouper les rubriques 8 c), 8 d) et 8 e).

Explication: OP = facultative *(optional)*, NS = insignifiant *(non-significant)*, NE = non existant *(not existing)*, AD = collectées d'autres sources *(collected from other sources)*, SS = collectées par enquête de sondage *(collected by sample survey)*.

		B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	S	UK
	Nombre de têtes															
07 vaches laitières	.....			AD												
08 autres vaches	.....			AD												
Ovins et caprins:																
09 ovins (tous âges)	.....			AD												
a) femelles reproductrices	.....			AD												
b) autres ovins	.....			AD												
10 caprins (tous âges)	.....			OP											NS	
a) femelles reproductrices	.....			OP				OP		OP					NS	
b) autres caprins	.....			OP				OP		OP					NS	
Porcins:																
11 Porcelets d'un poids vif de moins de 20 kg	.....			AD												
12 Truies reproductrices de 50 kg et plus	.....			AD												
13 Autres porcs	.....			AD												
Volailles:																
14 poulets de chair	.....			AD												
15 poules pondeuses	.....			AD												
16 autres volailles (canards, dindes, oies et pintades)	.....			AD											NS	
17 Lapines mères	.....		OP	OP				OP				NS		NS	NS	OP
	Nombre de ruches															
18 Abeilles	.....		OP	OP				OP		OP	OP	OP		NS	OP	OP
19 Autres animaux	oui/non		OP	OP	OP		OP			OP			OP	OP	OP	OP
dont	Nombre de têtes															
a) Cervidés d'élevage (sauf rennes)	.....	OP	OP	OP	OP	OP	OP		OP	OP	NE		OP	OP	NS	

Explication: OP = facultative *(optional)*, NS = insignifiant *(non-significant)*, NE = non existant *(not existing)*, AD = collectées d'autres sources *(collected from other sources)*, SS = collectées par enquête de sondage *(collected by sample survey)*.

		B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	S	UK
K. Tracteurs, motoculteurs, machines et installations																
1) Au jour de l'enquête appartenant en propre à l'exploitation	Nombre															
01 Tracteurs à 4 roues, tracteurs à chenilles, porte-outils par classe de puissance (kW)	.....			OP				OP								OP
a) < 40	.....			OP				OP								OP
b) 40- < 60	.....			OP				OP								OP
c) 60- < 100	.....			OP				OP								OP
d) 100 et plus	.....			OP				OP								OP
02 Motoculteurs, motohoues, motofraises et motofaucheuses	.....			OP				OP			OP	OP			OP	OP
03 Moissonneuses-batteuses	.....			OP				OP								OP
09 Machines pour la récolte complètement mécanisée	.....			OP			OP	OP			OP	OP	OP		OP	OP
10 Équipement pour l'irrigation	oui/non	NS		OP			OP	NE		NE	OP		OP			OP
a) Si "oui", est-ce que l'équipement est mobile ?	oui/non	NS		OP			OP	NE	OP	NE	OP		OP			OP
b) Si "oui", est-ce que l'équipement est fixe ?	oui/non	NS		OP			OP	NE	OP	NE	OP		OP			OP
2) Machines utilisées au cours des douze derniers mois utilisées par plusieurs exploitations (appartenant à une autre exploitation, à une coopérative ou en copropriété) ou appartenant à une entreprise de travaux agricoles																
01 Tracteurs à 4 roues, tracteurs à chenilles, porte-outils	oui/non		OP	OP				OP							OP	OP
02 Motoculteurs, motohoues, motofraises et motofaucheuses	oui/non		OP	OP				OP			OP	OP			OP	OP
03 Moissonneuses-batteuses	oui/non		OP	OP				OP							OP	OP
09 Machines pour la récolte complètement mécanisée	oui/non		OP	OP			OP	OP			OP	OP	OP		OP	OP

L. Main-d'œuvre agricole (au cours des douze derniers mois qui ont précédé le jour de l'enquête)

L'information statistique est collectée pour chaque personne, travaillant dans l'exploitation et appartenant aux catégories de main-d'œuvre agricole suivantes d'une manière qui permet des croisements entre elles et/ou avec d'autres caractéristiques.

Explication: OP = facultative *(optional)*, NS = insignifiant *(non-significant)*, NE = non existant *(not existing)*, AD = collectées d'autres sources *(collected from other sources)*, SS = collectées par enquête de sondage *(collected by sample survey)*.

	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	S	UK
01 Exploitant															
Dans cette catégorie figurent:															
— les personnes physiques:															
— les exploitants individuels d'exploitations indépendantes [toutes les personnes ayant répondu "oui" à la question B/01 a)]															
— les partenaires dans une exploitation en groupement (toutes les personnes ayant répondu "oui" à la question B/01 b) (1)															
— les personnes morales															
Les informations suivantes sont collectées pour chaque personne physique mentionnée ci-dessus:															
— sexe			SS							AD				SS	SS
— la classe d'âge conformément à la classification suivante: à partir de l'âge de la fin de la scolarité obligatoire à < 25 ans, 25-29, 30-34, 35-39, 40-44, 45-49, 50-54, 55-59, 60-64, 65 et plus			SS							AD				SS	SS
— travaux agricoles de l'exploitation (travail ménager exclu) conformément à la classification suivante: 0 %, > 0-< 25 %, 25-< 50 %, 50-< 75 %, 75-< 100 %, 100 % (temps complet) en pourcentage du temps annuel d'une personne à temps complet			SS											SS	SS
01 a) Chef d'exploitation															
Dans cette catégorie, on trouve:															
— tous les chefs d'exploitations individuelles, y compris les conjoints et autres membres de la famille de l'exploitant qui sont en même temps chef d'exploitation, si la réponse est "oui" pour la question B/02 a) ou B/02 b)															
— tous les chefs d'exploitation des exploitations en groupement															
— tous les chefs d'exploitation dont l'exploitant est une personne morale															
(Les chefs d'exploitation qui sont en même temps exploitants uniques ou partenaires d'une exploitation en groupement sont répertoriés une seule fois, c'est-à-dire, comme exploitant dans la catégorie L/01)															
Les informations suivantes sont collectées pour chaque personne mentionnée ci-dessus:															
— sexe		OP	SS							AD				SS	SS
— la classe d'âge conformément à la classification suivante: à partir de l'âge de la fin de la scolarité obligatoire à < 25 ans, 25-29, 30-34, 35-39, 40-44, 45-49, 50-54, 55-59, 60-64, 65 et plus		OP	SS							AD				SS	SS

(1) Les États membres, pour lesquels les questions B/01 b) et d) sont facultatives ne collectent pas d'informations séparées sur les partenaires dans une exploitation en groupement.

Explication: OP = facultative *(optional)*, NS = insignifiant *(non-significant)*, NE = non existant *(not existing)*, AD = collectées d'autres sources *(collected from other sources)*, SS = collectées par enquête de sondage *(collected by sample survey)*.

	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	S	UK
— travaux agricoles de l'exploitation (travail ménager exclu) conformément à la classification suivante: > 0-< 25 %, 25-< 50 %, 50-< 75 %, 75-< 100 %, 100 % (temps complet) en pourcentage du temps annuel d'une personne à temps complet			SS											SS	SS
— perçoivent-ils un salaire ou non ?	OP	OP	OP	OP	OP	OP	OP	OP	OP	OP	OP	OP	OP	OP	OP

02 Le conjoint des exploitants, travaillant sur l'exploitation

Dans cette catégorie sont classés les conjoints des exploitants individuels [la réponse à la question B/01 a) est "oui"], qui ne sont pas inclus dans L/01, qui ne sont pas inclus dans L/01 a) [ils ne sont pas chefs d'exploitation: la réponse à la question B/02 b) est "non"].

Les informations suivantes sont collectées pour chaque personne mentionnée ci-dessus:

— sexe			SS											SS	SS
— la classe d'âge conformément à la classification suivante: à partir de l'âge de la fin de la scolarité obligatoire à < 25 ans, 25-29, 30-34, 35-39, 40-44, 45-49, 50-54, 55-59, 60-64, 65 et plus			SS											SS	OP
— travaux agricoles de l'exploitation (travail ménager exclu) conformément à la classification suivante: > 0-< 25 %, 25-< 50 %, 50-< 75 %, 75-< 100 %, 100 % (temps complet) en pourcentage du temps annuel d'une personne à temps complet			SS											SS	SS
— perçoivent-ils un salaire ou non ?	OP	OP	OP	OP	OP	OP	OP	OP	OP	OP	OP	OP	OP	OP	OP

03 a) Autres membres de la famille des exploitants individuels, travaillant sur l'exploitation: hommes ([1])
[sont exclues les personnes figurant déjà dans L/01, L/01 a) et L/02]

03 b) Autres membres de la famille des exploitants individuels, travaillant sur l'exploitation: femmes ([1])
[sont exclues les personnes figurant déjà dans L/01, L/01 a) et L/02]

Les informations suivantes sur le nombre de personnes se trouvant dans l'exploitation correspondant aux classes suivantes doivent être enregistrées pour chaque personne des catégories mentionnées ci-dessus:

— la classe d'âge conformément à la classification suivante: à partir de l'âge de la fin de la scolarité obligatoire à < 25 ans, 25-29, 30-34, 35-39, 40-44, 45-49, 50-54, 55-59, 60-64, 65 et plus		OP	SS											OP	OP

([1]) Le Danemark peut regrouper les rubriques L/03 a) et L/03 b).

Explication: OP = facultative *(optional)*, NS = insignifiant *(non-significant)*, NE = non existant *(not existing)*, AD = collectées d'autres sources *(collected from other sources)*, SS = collectées par enquête de sondage *(collected by sample survey)*.

	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	S	UK
— travaux agricoles de l'exploitation (travail ménager exclu) conformément à la classification suivante: > 0-< 25 %, 25-< 50 %, 50-< 75 %, 75-< 100 %, 100 % (temps complet) en pourcentage du temps annuel d'une personne à temps complet			SS											SS	SS
— nombre de personnes percevant un salaire		OP	OP	OP	OP		OP	OP	OP	OP	OP	OP	OP	OP	OP

04 a) Main-d'œuvre non familiale occupée régulièrement: hommes ([1])
(sont exclues les personnes figurant déjà dans L/01, L/02 et L/03)

04 b) Main-d'œuvre non familiale occupée régulièrement: femmes ([1])
(sont exclues les personnes figurant déjà dans L/01, L/02 et L/03)

Les informations suivantes sur le nombre de personnes se trouvant dans l'exploitation correspondant aux classes suivantes doivent être enregistrées pour chacune des catégories mentionnées ci-dessus:

	Nombre de personnes	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	S	UK
— travaux agricoles de l'exploitation (travail ménager exclu) conformément à la classification suivante: > 0-< 25 %, 25-< 50 %, 50-< 75 %, 75-< 100 %, 100 % (temps complet) en pourcentage du temps annuel d'une personne à temps complet	.....			SS											SS	SS
	Nombre de jours de travail															
05 et 06 Main-d'œuvre non familiale occupée irrégulièrement: hommes et femmes	.....			SS											SS	SS

07 L'exploitant individuel qui est également chef d'exploitation, ou les partenaires d'une exploitation en groupement ont-ils une autre activité lucrative ? Si "oui", quel est le nombre d'exploitants qui l'ont ([2]):

	(Nombre d'exploitants/ partenaires)	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	S	UK
— comme activité principale ?	.....			SS											SS	SS
— comme activité secondaire ?	.....			SS											SS	SS

([1]) Le Danemark peut regrouper les rubriques L/04 a) et L/04 b).
([2]) Facultatif pour les partenaires d'une exploitation en groupement pour l'Allemagne.

Explication: OP = facultative *(optional)*, NS = insignifiant *(non-significant)*, NE = non existant *(not existing)*, AD = collectées d'autres sources *(collected from other sources)*, SS = collectées par enquête de sondage *(collected by sample survey)*.

		B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	S	UK
08 Le conjoint de l'exploitant individuel, occupé aux travaux agricoles de l'exploitation, a-t-il une autre activité lucrative ?																
— comme activité principale ?	oui/non			SS											SS	SS
— comme activité secondaire ?	oui/non			SS											SS	SS
09 Les autres membres de la famille de l'exploitant individuel, occupés aux travaux agricoles de l'exploitation, ont-ils une autre activité lucrative ? Si "oui", quel est le nombre des personnes qui l'ont:																
	Nombre de personnes															
— comme activité principale ?	.....		OP	SS										OP	OP	SS
— comme activité secondaire ?	.....		OP	SS										OP	OP	SS
10 Nombre total de jours de travail agricole à temps plein, non indiqués sous L/01 à L/06, prestés dans l'exploitation par des personnes non employées directement par l'exploitant (par exemple salariés d'entreprises de travaux à façon) (1)																
	Nombre de jours															
— Nombre d'équivalents "journée de travail" à plein temps au cours des douze derniers mois qui ont précédé le jour de l'enquête	.....			OP						NE						SS

M. **Développement rural**

01 Autres activités lucratives non agricoles sur l'exploitation, en relation directe vers l'exploitation	oui/non															
a) tourisme, hébergement et autres activités de loisir	oui/non			OP	OP	OP		OP								
b) artisanat	oui/non			OP	OP	OP		OP	OP	NS	OP					
c) transformation des produits de la ferme	oui/non			OP	OP	OP		OP	OP							
d) transformation du bois (scierie, etc.)	oui/non			OP	OP	OP		OP	OP	NS	OP					
e) aquaculture	oui/non			OP	OP	OP		OP		NS	OP					
f) production d'énergie renouvelable (énergie éolienne, combustion de la paille, etc.)	oui/non			OP	OP	OP		OP	OP		OP					
g) travaux à façon (à l'aide de l'équipement de l'exploitation)	oui/non			OP	OP	OP		OP								
h) autres	oui/non			OP	OP	OP		OP			OP					

(1) Facultatif pour les États membres qui peuvent fournir une estimation globale de cette caractéristique au niveau régional.

Explication: OP = facultative *(optional)*, NS = insignifiant *(non-significant)*, NE = non existant *(not existing)*, AD = collectées d'autres sources *(collected from other sources)*, SS = collectées par enquête de sondage *(collected by sample survey)*.

B. **SOURCES DE DONNÉES**

L'Allemagne, le Danemark, les Pays-Bas, l'Autriche et le Royaume-Uni sont autorisés à utiliser des informations provenant du système intégré de gestion et de contrôle établi au titre des règlements (CEE) n° 3508/92 [1] et (CEE) n° 3887/92 du Conseil [2]. En ce qui concerne les caractéristiques B01, B01a), B01b), B01c), B01d), L01 et L01a), les Pays-Bas sont autorisés à utiliser également les données provenant du registre agricole national.»

---

[1] JO L 355 du 5. 12. 1992, p. 1.
[2] JO L 391 du 31. 12. 1992, p. 36.